

Dubois et associes

De : "MANCHET Sebastien" <Sebastien.MANCHET@socotec.com>

À : "Dubois et associes" <duboisetassocies@wanadoo.fr>

Envoyé : mardi 23 juillet 2013 21:25

Objet : RE: Caserne Colbert - Remarque sur gaine de désenfumage avant désignation plaquiste

Bonjour,

Les conduits de désenfumage doivent bénéficier d'un PV de résistance au feu correspondant à leur montage. Généralement, c'est des carreaux de plâtre doublés ou d'autres matériaux comme le Promat. Il n'y a pas d'interdiction formelle, mais la justification de la résistance au feu doit être produite.

Sur la documentation de KNAUF que j'ai consulté, il est effectivement fait référence à des essais réalisés suivant les normes EN et donc un expiration de PV. L'affirmation de M LANGRENE semble justifier mais je l'ignorais.

J'attire votre attention sur le fait que les entreprises sont sensées être sachantes et doivent proposer des ouvrages qui sont conformes.

<http://www.knauf-batiment.fr/catalogue/systemes/conduits-de-desenfumage>

<http://www.lafarge-france.fr/platres/memento-9-2009-lafarge-platres.pdf>

Vous en souhaitant bonne réception,
Cordialement

Sébastien MANCHET

Responsable de bureau

Tel. : +33 (0)3 24 37 82 37 - +33 (0)6 18 94 41 52

Agence Construction de Reims

Bureau de Charleville-Mézières

23, Avenue d'Arches

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

www.socotec.fr



De : Dubois et associes [mailto:duboisetassocies@wanadoo.fr]

Envoyé : mardi 23 juillet 2013 17:45

À : MANCHET Sebastien

Objet : Fw: Caserne Colbert - Remarque sur gaine de désenfumage avant désignation plaquiste

Bonjour M.Manchet,

Pour information, êtes-vous au courant de ce point ?

Cordialement,

Ph.Lauzanne - Atelier Dubois

----- Original Message -----

From: LANGRENE mathieu

To: 'CRETEUR, Yann'

Cc: 'WAXIN, Ludovic'; 'Dubois et Associes'; URBAIN Patrick

Sent: Thursday, July 18, 2013 6:14 PM

Subject: Caserne Colbert - Remarque sur gaine de désenfumage avant désignation plaquiste

M. CRETEUR,

Après discussion avec M. LAUZANNE, il semble que le cahier des charges du plaquiste décrit des gaines de désenfumage composées notamment de plaques de plâtre.

26/07/2013

Si tel est le cas, sachez que cette solution n'est plus possible en raison de l'évolution de la réglementation concernant les trappes de désenfumage.

En effet, les trappes de désenfumage disponibles dans le commerce ne bénéficient d'une certification européenne **qu'avec des gaines de type PROMAT**. Même les gaines de désenfumage en béton sont, de ce fait, proscrites.

Ce doute me semble être important à lever avant la désignation du lot plâtrerie.

Je reste à votre disposition à toute fin utile.

Cordialement



Mathieu LANGRENÉ

Chef de Projets CVC

Agence de Reims

160 rue Louis Victor de Broglie

51 430 BEZANNES

Tél. 03.26.79.11.99

Fax 03.26.04.41.41

Mobile 06.29.30.15.98

www.capingelec.com

VISA SUR DOCUMENTS D'EXECUTION

documents examinés par : ARNOULD ALAIN

date : 25.07.13

Emetteur des documents : BUREAU D'ETUDES
ARNOULD

Diffusion à : BOUYGUES IMMOBILIER
PH-CH DUBOIS ARCHITECTE
CAP INGELEC
BEC CONSTRUCTION

nb de pages émises: 1
(cprs cette page)

DN : 12 710	AFFAIRE : Réhabilitation de la Caserne Colbert Sud en résidence de tourisme. OBJET : VISA N°02
-------------	---

Légende: SO= Sans Observation (Le travail peut être exécuté) – AO= Avec Observations (Le travail peut être exécuté sous réserve de tenir compte des observations. Le document doit être repris) _ R= Refusé (un nouveau document doit être soumis à examen avant exécution) – HMV= Hors Mission Visa (pour les documents dont nous ne devons pas le visa)				
DOCUMENTS EXAMINES			AVIS	Observations
PLAN N°	Ind.	Intitulé		
-		COURIER BOUYGUES DU 10/07/2013 SUR VILLA COLBERT	AO	➤ . Nous rappelons que les remarques faites sur le chantier voisin du notre sont à mettre en œuvre et à contrôler par leur encadrement de chantier. Nous n'avons aucune mission de vérification ou de contrôle sur les méthodologies du chantier de la Villa Colbert et de l'entreprise CARI. ➤ Le principe de confortement des talus nous semble cohérent. Le dimensionnement est à contrôler par le bureau de contrôle du chantier CARI. ➤ Le chantier voisin ne modifie pas la réalisation de nos ouvrages dans la mesure où chacun reste sur son emprise foncière. Sur le document de relevé de talus, il semble que le haut de talus débord légèrement sur notre emprise au nord. A faire confirmer par BEC. ➤ Pour le marché de BEC, et dans la mesure de ce qui est rappelé ci-dessus, il n'y a pas d'incidence financière à avoir à ma connaissance. ➤ Le planning travaux est à caler et vérifier auprès de l'OPC. ➤ En l'absence de toutes notes de calcul, nous ne pouvons donner un avis sur le côté sécuritaire des travaux effectués sur le chantier voisin. Il appartient aux intervenants de ce chantier de faire ces vérifications pour vous assurer du bon déroulement de votre opération. Nous vous rappelons qu'il serait peut-être intéressant d'obtenir du promoteur Berdin les copies de validation du bureau de contrôle avec copie de son contrat confirmant la mission sur les avoisinants. ➤ Les contrôles à demander seront de type essais de sol pour toutes les zones terrassées et remblayées sur notre emprise foncière. ➤ Nous sommes dans l'attente du recalage du géomètre. ➤